

Revue Internationale de

ISSN 0980-1472

systemique

SYSTÉMIQUE ET COMPLEXITÉ

Vol. 4, N° 2, 1990

afcet

Dunod

AFSCET

Revue Internationale de
systemique

Revue
Internationale
de Sytémique

volume 04, numéro 2, pages 259 - 266, 1990

Cadre téléologique
de la communication sociale

Manuel José Lopes Da Silva

Numérisation Afscet, janvier 2016.



Creative Commons

**CADRE TÉLÉOLOGIQUE
DE LA COMMUNICATION SOCIALE**

Manuel José LOPES DA SILVA

Université Nouvelle de Lisbonne ¹

Résumé

La pénétration des nouveaux systèmes de communication dans les sociétés modernes rend de plus en plus importante l'explication de leurs buts. Ainsi les sociétés pourraient mieux évaluer les déviations au cours des actions de communication et éventuellement les corriger. Entre la Communication Sociale et l'Etat s'est établie une confrontation confuse qui compromet son efficacité : l'étude du cadre téléologique de la C.S. peut contribuer à la rendre plus intelligible et par là mieux maîtrisable.

L'analyse du cadre juridique (par la proposition Kelsen), est un bon exemple de mise en ordre de règles, par niveau, qui peut s'appliquer aux processus complexes de la C.S.

On montre dans ce travail qu'une proposition systémique d'un cadre téléologique à trois niveaux pour la C.S., constitue une contribution opératoire à une théorisation d'une sociologie de la communication.

Introduction

Le développement des nouveaux systèmes d'informatique et de communication a conduit les professionnels et les responsables des moyens de communication à repenser leur propre comportement à l'égard de la Société.

Les effets négatifs de la communication sociale ont été identifiés il y a déjà longtemps, dans le cadre d'une réflexion sociologique commencée aux Etats-Unis vers les années 40.

Le constat des effets assoupissants (désignés par dysfonctions narcotiques, Wright, 1948), et la tendance croissante vers un appauvrissement

1. Département de Communication Sociale, Av. Berna, 24, 1000 Lisbonne, Portugal.

culturel généralisé des médias, sont habituellement tenus pour des conséquences négatives des développements de la communication sociale, solidement établis désormais par la recherche sociologique.

Néanmoins, les nouveaux systèmes de communication, que ce soit la télévision par câble, ou la télévision par satellite, obligent à étudier encore ces problèmes mais cette fois à une échelle planétaire.

Les responsables de la télévision de tous les continents manifestent certes leur appréhension à propos de l'action massifiante de ces nouveaux moyens de communication, mais ils soulignent aussi les risques de leur utilisation par des groupes de pression politiques et économiques qui, par leur intermédiaire, s'efforcent d'imposer coercitivement à la société certains comportements qu'ils tiennent pour souhaitables au regard de leurs intérêts.

Les buts que la communication sociale veut ou doit poursuivre, sont habituellement mentionnés de façon très dispersante par de nombreux chercheurs des Etats-Unis et d'Europe ; il est utile d'essayer d'en faire une synthèse, par une approche systémique. Dans ce travail, cette perspective se révèle comme un instrument privilégié d'intelligibilité d'une situation parfois excessivement confuse.

La communication sociale et l'État

Le problème des contenus de la communication sociale devient donc le problème majeur, par rapport à ceux concernant la structure même des systèmes de communication sociale (les problèmes des contenants).

Comme les contenus sont en principe déterminés par les buts poursuivis par les responsables qui gèrent les moyens, il est important d'établir clairement le cadre téléologique dans lequel ils sont élaborés.

Le premier point qu'il convient d'éclaircir, est sans doute le concept même de communication sociale. Il s'agit de la communication qui s'établit dans la société, par enchevêtrement de divers modes de communication.

En effet, nous pouvons trouver déjà au sein de groupes humains plus restreints, deux types de communication : la fonctionnelle et la conviviale.

Et entre deux personnes, la communication peut être également de deux natures : ou purement gratuite, ou persuasive.

Dans la communication sociale, nous constatons donc l'existence de ces quatre espèces de communication, fonctionnelle, conviviale, persuasive, gratuite, à côté d'autres imposées par l'existence de la société elle-même.

Pendant la constitution de la société humaine, apparaît une autre entité qui va entretenir avec ces processus de communication, des relations très particulières : c'est l'État, organisation supérieure d'un peuple, établi sur le droit et la force.

État et Communication Sociale s'établissent ainsi indépendamment l'un de l'autre, en fonction des différents besoins de la Société, mais entretenant fréquemment des confrontations en général malaisément maîtrisées.

Rappelons succinctement la différence de légitimité de ces deux sphères, aspect fondamental à retenir quand nous réfléchissons sur une éthique des communications, éthique à laquelle souhaite se référer la plupart des responsables, dans la plupart des pays.

Cadre juridique

C'est précisément parce que l'utilisation généralisée des moyens de la Communication Sociale peut provoquer nombre d'effets pervers dans les sociétés contemporaines, que dans tous les pays, l'État s'arroge le droit le moment venu de promulguer des lois destinées à la discipliner.

Bien que cette préoccupation soit commune à tous les pays, la forme selon laquelle se structurent les instruments juridiques n'est pas identique, mais garde, quand même, certains aspects communs.

Dans cette structuration nous pouvons distinguer quatre niveaux juridiques :

La Constitution Politique, la Loi du Secteur (Presse, Radio, TV), le Statut et le Manuel d'Organisation des Entreprises.

Les niveaux supérieurs transmettent aux niveaux inférieurs la charge de mise en œuvre de leurs dispositions.

Les énoncés des préceptes des niveaux supérieurs sont bien plus généraux que ceux des niveaux inférieurs. Au niveau de la Constitution, avec des rares exceptions, les énoncés présentent la forme de propos dans le domaine de la philosophie politique de l'État.

Si la rédaction de la Constitution échappe à cette règle, et contient en soi des préceptes excessivement concrets, l'évolution accélérée des pratiques socio-économiques, qui accompagne l'évolution technologique, impose très vite une révision de la Constitution dans ces aspects particuliers, ce qui n'est pas toujours facile à concrétiser.

Dans le processus inverse, où les normes d'un niveau inférieur en appellent aux normes d'un niveau supérieur pour assurer leur validité, il

faut accepter l'existence d'une norme supérieure, fondamentale, une «grundnorm», qui assure l'unité normative de la structure juridique (Kelsen, in R. Zippelius, 1971).

Dans le cas de la Communication Sociale, cette norme supérieure, n'est pas explicitée dans le cadre juridique, et il faut la chercher hors de ce domaine.

Quand les Communautés Européennes ont cherché les préceptes communs aux législations des différents pays, qui pouvaient servir d'orientation pour tous, elles ont abouti à un ensemble de directives clairement du domaine éthique – respect des droits d'auteur et de publicité, exclusion de l'incitation à la violence, à la haine, au sexe.

Ceci montre comment le droit de la Communication Sociale est, lui aussi, influencé par les coutumes et l'éthique sociale, faisant partie intégrante de l'activité spirituelle de la communauté sans laquelle elle disparaît.

La conduite humaine au sein d'une communauté concrète est orientée par des modèles, finalités, représentations éthico-sociales, normes très variées, qui tendent à être organisés en instruments juridiques, lesquels sont néanmoins, bien loin de les épuiser tous.

Etant donné les virtualités «perverses» des systèmes de Communication Sociale que nous avons déjà remarquées, et qui peuvent être actualisées ou amplifiées en absence de règles explicites de conduite, le recours à d'autres cadres d'analyse peut constituer une contribution utile pour aboutir à de telles normes.

L'intérêt de l'approche systémique se révèle ici pertinent.

Une perspective systémique

La perspective systémique met en valeur le fait que les êtres sociaux présentent toujours une adéquation intelligente entre le tout et les parties, entre l'unique et le multiple, de manière à représenter une voie entre le holisme et l'individualisme.

Bien que les systémiciens soient aussi intéressés par l'étude des éléments et des relations des systèmes, ils privilégient, l'étude des fins établies dans l'organisation.

Nous pouvons dire que l'Analyse Téléologique d'un Système est, au moins, aussi important que l'Analyse Causale et l'Analyse Structurelle (Liu, 1987).

L'analyse des études et recherches réalisées sur les buts de la Communication Sociale, montre que les thèmes des chercheurs peuvent être distribués sur trois niveaux différents, bien que ceux-ci ne soient pas explicitement cités.

Le premier plan concerne la constitution de la société, c'est-à-dire, l'établissement par les personnes d'une organisation non souveraine, basée sur la coopération volontaire, conditionnée par la distribution de biens, réglée par la coordination du travail, suscitée par un ensemble de besoins, et attachée durablement à certaines traditions à l'intention de la famille et de son droit (Zippelius).

Le problème essentiel à ce niveau est celui de la conjugaison harmonieuse de la tendance vers l'intégration sociale, (c'est-à-dire, l'effort des individus pour agir de façon convergente, renforçant leur unité), avec le respect des droits, et des aspirations propres à chaque individu.

Le deuxième plan correspond à une perspective diachronique ou évolutive, et concerne aussi un processus social de transmission de l'héritage culturel, ayant comme complément la promotion du changement, par le biais du dialogue social.

Ces deux processus sont aussi clairement identifiés par les sociologues, et sont considérés, en général, comme des buts importants attribués à la Communication Sociale.

Enfin, le troisième plan correspond au niveau opérationnel.

Il y a un consensus généralisé pour indiquer, comme modalités de base de la Communication Sociale l'éducation, le divertissement et l'information.

L'établissement de ces plans téléologiques peut être réalisé par l'analyse des études systématiques de plusieurs chercheurs, tels R. Wright et Denis Mac Quail.

Le travail de Mac Quail examine le point de vue de la société, en général, sur la façon d'agir des Organisations de Communication Sociale, et aussi ceux des groupes de pression, des professionnels de la communication eux-mêmes, et des destinataires des messages.

Ils constituent un ensemble d'attentes très dispersées, mais également des préoccupations communes, de caractère général, qui comme nous avons vu, peuvent être analysées sur trois niveaux :

Niveau A : Constitutif. C'est le niveau de la Mission : assurer l'intégration sociale, permettre l'assertion personnelle.

Niveau B : Evolutif. Niveau de la Finalité : transmettre l'héritage culturel, encourager le changement (au moyen du dialogue social).

Niveau C : Opérationnel. Niveau des Politiques : éduquer, divertir, informer.

Il y a une hiérarchie naturelle entre ces téléologies. Celles du niveau A sont les plus importantes, puisque si elles sont ignorées, il ne pourra exister aucune société.

Le problème le plus difficile qui se présente à l'État n'est-il pas aussi celui d'harmoniser l'exercice de sa tutelle, avec le respect des libertés fondamentales des citoyens ?

Il est aussi évident que le niveau C, niveau opérationnel, doit être subordonné à tout moment, aux prescriptions des niveaux supérieurs.

Les processus de la Communication Sociale

L'analyse que nous venons de faire, montre comment l'établissement des téléologies de la Communication Sociale nous entraîne dans des domaines qui transcendent le cadre juridico-politique, ce qui signifie que leur légitimation est plus différente, et plus profonde, que la légitimation du pouvoir politique.

En effet, nous pouvons affirmer que la Communication Sociale précède ontologiquement le Pouvoir politique de même que la Société précède l'État (Zippelius, 1971).

Toute interférence, ou contrôle de l'État ou des groupes de pression politiques sur les organes de communication, est donc perturbatrice et par là souvent nuisible pour la société, dès lors que l'on convient qu'il est habituellement nécessaire de respecter la hiérarchie des téléologies de la Communication Sociale.

Ainsi, les téléologies opérationnelles (niveau C) doivent respecter les téléologies constitutives (niveau A), ce qui signifie, par exemple, que les politiques de l'information (journaux, tables rondes) du niveau opérationnel ne doivent pas détruire les valeurs intégratives de la Société, fussent-elles des valeurs politiques ou des croyances religieuses fondamentales, ou des valeurs assertives des personnes ou des petits groupes.

C'est le droit à la différence des minorités, dans une constante et difficile harmonisation avec les exigences d'unité de la société (niveau A).

Dans les sociétés occidentales nous croyons volontiers que la construction de l'unité politique et sociale, doit se baser sur l'établissement d'un consensus.

Par conséquent, les politiques de l'Information (niveau C) doivent tendre à renforcer les positions de consensus (niveau A), de préférence à l'exhibition des chocs d'opinion, et cela surtout dans les sociétés excessivement individualistes, dans lesquelles l'instabilité politique devient clairement un obstacle au progrès socio-économique (niveau B).

Les sociétés occidentales visent ainsi à promouvoir la «personne humaine» (niveau A) en lui conférant une valeur essentielle, trop souvent en conflit avec les coutumes de la Société de masse ou de la Société industrielle. C'est la raison pour laquelle la communication sociale doit encourager la démassification, au moyen d'un dialogue social intensif qui révèle et développe les différences entre les personnes, (niveau A et B).

Le prestige des organes de Communication Sociale, leur image éthique, dépendent, dans une large mesure, de leur capacité à se maintenir éloignés de la sphère du pouvoir.

Un soin tout particulier devrait être apporté pour marquer certaines distances par rapport à des personnalités politiques, évitant ainsi à tout moment une propension révélatrice d'un manque d'indépendance professionnelle.

Considérations finales

L'établissement des trois plans hiérarchisés, le constitutif, l'évolutif et l'opérationnel à partir d'une perspective systémique, a permis effectivement d'établir un cadre téléologique de la Communication Sociale correspondant à ces trois niveaux.

On est aussi conduit à mettre en valeur toute disposition qui inciterait le niveau opérationnel à se soumettre aux deux autres.

Une fois cette perspective acceptée, les responsables de la communication pourraient établir des critères qui faciliteraient les options quotidiennes en ce qui concerne les contenus mêmes de la communication.

Ceci étant, ils renforceraient l'image de leur sphère propre, tout en gagnant de façon graduelle une plus grande autonomie vis-à-vis de tous les autres, et plus particulièrement de la politique.

Références

WRIGHT Charles R., *Mass Communication, A Sociological Perspective*, Ed. Random House, 1980.

Mac QUAIL Denis, *Mass Communication Theory and Introduction*, Ed. Sage Publications, Ltd, London, 1983.

ZIPPELIUS Von Reinhold, *Allgemeine Staatslehre*, Ed. C.H. Beck, Munchen, 1971.

LIU Michel, *Problèmes posés par l'administration de la preuve dans les sciences de l'Homme*, dans le présent numéro.

**PROBLÈMES POSÉS PAR L'ADMINISTRATION DE LA PREUVE
DANS LES SCIENCES DE L'HOMME**

Michel LIU

École Centrale de Paris ¹

1. Introduction

L'administration de la preuve que l'on dénomme plutôt de nos jours la validation des propositions scientifiques n'est pas un sujet fréquemment traité actuellement. La plupart des études épistémologiques débattent d'un thème plus large : celui de statut scientifique des sciences sociales [1]. D'autres, après avoir admis le caractère nomothétique des sciences de l'homme, abordent les problèmes méthodologiques [2] discipline par discipline [3]. Certaines enfin, refusent toute « remontée vers l'épistémologie philosophique » et traitent de la « délimitation sociale de la scientificité » [4].

Si ce manque d'intérêt peut s'expliquer par le caractère à la fois technique et limité du sujet, il n'en demeure pas moins étonnant dans un contexte où les discussions à propos des critères de démarcation de la science restent vives [5], il l'est plus encore par rapport à l'évolution historique actuelle qui voit la notion de validation se modifier très rapidement dans les sciences de la nature. Il nous apparaît en outre préjudiciable, car la problématique de la validation dans les sciences de l'homme n'ayant pas été clairement redéfinie depuis fort longtemps [6], cet état de fait entretient au cœur des sciences sociales une zone de confusion qui gêne considérablement toute avancée épistémologique.

Par ailleurs, il existe plusieurs raisons qui militent en faveur d'une réflexion sur ce sujet. En premier lieu, comme nous le montrerons, un effort de clarification des problèmes posés par l'administration de la

1. Grande Voie des Vignes, 92295 Chatenay-Malabry Cedex.